



Thiers Dore
et Montagne
L'INTERCO

PROJET D 'ETABLISSEMENT

ETABLISSEMENT D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT DE
CELLES SUR DUROLLE



COORDONNEES

Adresse

Lieu-dit Pont de Celles
63 250 CELLES SUR DUROLLE

Tel : 04.63.62.30.04

Gestionnaire

Communauté de communes Thiers Dore et Montagne
47 avenue Général de Gaulle

63 300 THIERS

Tél : 04 73 53 24 71

Directrice

Sophie COTTIN

Email : scottin@cctdm.fr

Directrice Adjointe

Céline CADIEU

Email : multiaccueil.celles@cctdm.fr

Agrément P.M.I. : la capacité maximale d'accueil est fixée à 15 places maximum pour des enfants âgés de 2 mois et demi à 3 ans révolus.

SOMMAIRE

PREAMBULEPage 5

PARTIE 1 : PROJET D'ACCUEIL

I. CARACTERISTIQUES FONCTIONNELLES Page 6

1. Modalités d'accueil
2. Horaires d'ouvertures
3. Les locaux

II. COMPETENCES PROFESSIONNELLES MOBILISEES Page 7

1. Les responsables
2. L'équipe d'animation
3. Le référent santé et accueil inclusif
4. L'analyse des pratiques professionnelles

III. ACCUEIL DE L'ENFANT ET DE SA FAMILLE Page 9

1. Place des familles
2. Période d'adaptation
3. Accueils quotidiens et transmissions
4. Participation des familles dans la vie de la structure
5. Accès aux informations
6. Accueil de l'enfant malade
 - 6.1. Rôle du Référent Santé et Accueil Inclusif
 - 6.2. Documents et protocoles médicaux
 - 6.3. L'enfant atteint d'une maladie aigüe
 - 6.4. L'enfant atteint d'une maladie chronique
 - 6.5. L'enfant porteur de handicap

IV. POSTURES D'ACCUEIL ET ACCOMPAGNEMENT Page 12

1. Postures professionnelles
2. Les repas
3. Sommeil et repos
4. Les soins et l'hygiène
5. Sécurité physique et affective

PARTIE 2 : PROJET EDUCATIF

I. VALEURS ET OBJECTIFS DU PROJET EDUCATIF Page 17

1. Les valeurs éducatives
2. Les axes éducatifs

II. ORGANISATION PEDAGOGIQUEPage 13

1. Organisation horizontale
2. Aménagement des espaces
3. Références

III. PROJETS PEDAGOGIQUESPage 20

1. Journées sans horloge

2. Ouverture sur l'extérieur et crèche en plein air
3. Jeux et activités
4. Le mur des familles

IV. PASSERELLES EDUCATIVES Page 22

1. Projets avec l'accueil de loisirs
2. Projets communs entre les structures du service enfance
3. Projets avec les bibliothèques et écoles
4. Rencontres avec les maisons de retraites

PARTIE 3 : PROJET SOCIAL ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

I. TRAVAIL EN RESEAU AVEC LES ORGANISMES D'INSERTION PROFESSIONNELLE Page 24

1. Actipôles et territoire zéro chômeur
2. Couches lavables et Bébés Lutins
3. CAP Emploi

II. DEVELOPPEMENT DURABLE Page 25

1. Réduction des déchets
2. Valorisation des déchets
3. Circuits courts et menus
4. Produits d'hygiène

PREAMBULE

Le projet de création d'un Multi-Accueil est né de la volonté des élus de l'ex Communauté de communes de la Montagne Thiernoise de développer les services à la personne sur son territoire, pour un maintien de sa population, attirer de nouveaux habitants et favoriser le lien social.

Dans cette perspective, une étude de besoins, en partenariat avec la CAF a été engagée en 2007, auprès des familles du territoire pour connaître leurs « habitudes » et leurs attentes en matière de mode de garde.

Suite à cette enquête qui a permis de mettre en évidence la nécessité de diversifier l'offre d'accueil petite enfance et de développer un accueil collectif, parallèle à la garde chez les assistantes maternelles, l'ex Communauté de communes a décidé de créer **un Pôle Petite Enfance Jeunesse** qui ouvrira le 1^{er} octobre 2012.

L'équipement est situé non loin de l'autoroute A89, reliant Clermont-Ferrand à Saint Etienne puis Lyon, et est implanté le long de la RD 2089, qui sont deux axes de communication principaux drainant un trafic local et régional important. Aussi, la structure se situe dans une zone carrefour, susceptible de correspondre aux besoins des familles, tant en termes de domicile que de travail.

Suite à la fusion des communautés de communes, le Multi-Accueil est, depuis le 1^{er} janvier 2017, un équipement de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne.

Conformément au décret d'Août 2021, la Dorlotte a pris la dénomination de « petite crèche » au regard de sa capacité d'accueil.

PARTIE 1 : PROJET D'ACCUEIL

I. CARACTERISTIQUES FONCTIONNELLES

1. Modalités d'accueil

La crèche accueille les enfants de 10 semaines aux 3 ans révolus de l'enfant, ou 4 ans révolus pour un enfant porteur d'un handicap, dans la limite de leur première année de scolarisation, sous forme de contrat régulier ou occasionnel, à temps complet ou temps partiel.

Elle est ouverte à tous les usagers. Il a également pour vocation de faciliter l'accès aux enfants dont les parents sont en insertion professionnelle ou dans une dynamique de retour à l'emploi (recherche d'emploi active, formations...).

La crèche a aussi pour vocation d'accueillir des enfants porteurs d'un handicap ou ayant une maladie chronique.

Pour des raisons administratives (mise à jour des quotients familiaux par la Caf en janvier/février de chaque année), les contrats d'accueil régulier sont souscrits pour 2 périodes :

- Du 1er septembre au 31 décembre
- De 1er février au 31 juillet

Seules des réservations en accueil occasionnel sont possibles en Janvier et en Août.

Les contrats d'accueil occasionnel sont mis à jour au 1^{er} janvier et 1^{er} septembre chaque année.

Conformément au cadre de la PSU, les repas et les produits d'hygiène sont fournis par la structure, sans surcoût du tarif horaire pour les familles.

2. Horaires d'ouverture

Conformément à l'agrément du 19 mai 2021, l'établissement est ouvert du lundi au vendredi de 7h15 à 18h15 et est fermé deux semaines en août, une semaine à Noël ainsi que les jours fériés.

3. Locaux

La structure est située en début de zone rurale, à proximité d'axes de communication principaux, de jardins et d'un parc naturel. Les locaux s'étendent sur 366 m². Ils se composent :

- D'un hall d'entrée commun au Multi-Accueil et au RAM : 55.86 m²
- D'un bureau administratif : 13.97 m²
- D'une salle à manger pour le personnel, aménagée pour la préparation des repas des enfants : 12.70 m²
- De 2 sanitaires adulte : 8.21 m²
- De 2 vestiaires, équipés de 2 douches : 2 × 7.95 m²
- De 3 chambres de 5 à 6 lits : 3 × 11.90 m²
- D'un dortoir : 15.98 m²
- D'une salle de change équipée de 3 wc enfant : 14.49 m²
- D'une bibonerie : 10.63 m²
- D'une salle de repas pour les enfants : 24.50 m²
- D'une salle de vie pouvant accueillir de 8 à 10 enfants : 48.77 m²
- D'une salle de vie pouvant accueillir de 12 à 14 enfants : 55.74 m²
- D'une salle de lecture et activités langagières et sensorielles : 11.18 m²

- D'une laverie : 9.20 m2
- D'une pièce dédiée au rangement des produits ménagers : 4.48 m2
- D'un local « poussettes » : 8.51 m2
- D'un local « jeux extérieurs » : 8.70 m2
- D'un local de stockage : 11.71 m2
- D'une cour et d'un jardin clôturés
- Des aménagements paysagers à vocation pédagogiques (verger, zone humide, valorisation de la Durolle)

II. COMPETENCES PROFESSIONNELLES MOBILISEES

L'équipe éducative se compose de 8 professionnelles :

- 1 éducatrice de jeunes enfants, responsable (0.5Etp)
- 1 auxiliaire de puériculture responsable adjointe de la structure (1Etp)
- 1 auxiliaire de puériculture (1 Etp)
- 1 EJE (0.5 ETP)
- 2 agents d'animation titulaires du CAP petite enfance (1.5Etp)
- 1 agent d'animation, titulaire du BPJEPS (1Etp)
- 1 agent d'animation, CESF (0.6 Etp)

En l'absence de la Responsable, la continuité de direction est assurée par la Responsable Adjointe.

Par ailleurs, d'autres professionnels sont mobilisés dans le cadre de prestations de service ou de mises à disposition :

- Un éducateur sportif à raison de 2h par mois pour l'animation de séances de motricité
- Une psychologue clinicienne dispensant les analyses de pratiques professionnelles à raisons de 4 séances de 1.5h par an et par agent
- Un pédiatre assurant les missions de référent santé et accueil inclusif
- Des lectrices bénévoles intervenant une fois par mois à la crèche

1. Les responsables

Elles assurent :

- La sécurité physique des enfants par un aménagement adapté des espaces, la qualité des jeux et mobiliers, le respect des protocoles sanitaires et médicaux
- La qualité de l'accueil et de l'accompagnement de chaque enfant et de leur famille
- La mise en œuvre d'une action éducative en direction des enfants
- L'élaboration et la mise en place du projet socio-éducatif de la structure dans le respect des directives municipales
- L'encadrement et la formation continue de l'équipe d'animation et des stagiaires
- La dynamique d'équipe et partenariale
- Le volet administratif lié à l'activité quotidienne de la structure
- La gestion des stocks et du budget

2. L'équipe d'animation

Elle assure :

- La prise en charge des enfants sur les temps de vie quotidienne
- La sécurité physique des enfants sur les temps d'activités
- L'accueil des enfants et des familles
- Le respect et la mise en œuvre du projet de structure et du projet d'activités
- La participation à l'encadrement à la formation des stagiaires
- L'entretien et l'hygiène des locaux

3. Le référent santé et accueil inclusif

Le Dr Angélique BRUNEL, pédiatre, est notre **réfèrent Santé et Accueil inclusif**. Elle est chargée d'informer, de sensibiliser et de conseiller la direction et l'équipe en matière de santé du jeune enfant et d'accueil inclusif des enfants en situation de handicap ou atteints de maladie chronique. Ses missions se déclinent en 8 points :

- Apporter son concours à la mise en œuvre des mesures nécessaires à la bonne adaptation, au bien-être, au bon développement des enfants et au respect de leurs besoins dans l'EAJE ou le service
- Veiller à la mise en place des mesures nécessaires à l'inclusion des enfants en situation de handicap, avec une affection chronique ou un problème de santé nécessitant un traitement ou une attention particulière.
- Participer à la conception d'un PAI avec la famille, le médecin traitant de l'enfant et l'équipe de l'EAJE.
- Assurer des actions d'éducation et de promotion de la santé (nutrition, activité physique, sommeil, écrans.) auprès des professionnels. Veiller à ce que les parents puissent y être associés.
- Contribuer, dans le cadre de la protection de l'enfance, en collaboration avec la direction de l'établissement ou du service, au repérage des enfants en danger ou en risque de l'être
- Établir en collaboration avec la direction de l'établissement et la PMI les protocoles santé annexes au règlement de fonctionnement
- Procéder quand c'est nécessaire avec l'accord des parents à un examen clinique de l'enfant en vue d'établir un diagnostic sur son état de santé ou son développement.
- S'assurer pour chaque enfant de la remise à l'EAJE au moment de son admission d'un certificat médical attestant l'absence de toute contre - indication à la vie en collectivité établi par un médecin choisi par les parents.
- Accompagne l'équipe éducative dans la mise en œuvre des protocoles sanitaires et médicaux
- Emet un avis médical consultatif auprès des équipes lors d'épidémies ou d'évictions

Consultations à l'Hôpital de Thiers – Téléphone : 04.73.51.10.31

4. L'analyse des pratiques professionnelles

Exercer en crèche ou dans tout autre établissement d'accueil du jeune enfant, suppose aux professionnels de faire preuve d'une grande responsabilité à l'égard du public accueilli. En effet, ils sont garants de la sécurité physique, affective et psychologique de l'enfant. Parents et équipe pluridisciplinaire doivent œuvrer de concert pour assurer l'épanouissement de l'enfant au quotidien.

Une séance d'APP est un espace de parole dédié aux professionnels pour leur permettre de s'exprimer sur leur pratique. Ainsi, la mise en réflexion collective a pour objectif global de dégager des axes de résolutions de situations sources de problèmes.

Spécifiquement, l'APP a pour but de :

- Permettre une compréhension face à des problématiques vécues avec les enfants ou les parents.
- Apporter un soutien dans la gestion de conflits entre membres de l'équipe.
- Professionnaliser ses pratiques en renforçant sa capacité d'analyse des situations.
- Se confronter à d'autres modalités d'intervention.
- Favoriser la dynamique de groupe inhérent au travail en équipe.
- Renforcer son identité professionnelle.

Ce dispositif offre un cadre bienveillant, visant à libérer la parole plus facilement. La démarche implique une participation active des personnes dans un état d'esprit d'entraide, d'écoute et de bienveillance.

III. ACCUEIL DE L'ENFANT ET DE SA FAMILLE

Conformément aux articles L 214-2 et L 214-7, les modalités de fonctionnement de la crèche facilitent l'accès aux enfants de familles rencontrant des difficultés du fait de leurs conditions de vie ou de travail ou en raison de la faiblesse de leurs ressources. Elles contribuent à offrir des solutions d'accueil pour les enfants non scolarisés âgés de moins de trois ans, notamment ceux qui sont à la charge de demandeurs d'emploi et de personnes engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle, pour leur permettre d'accéder à un emploi, de créer une activité ou de participer aux formations et actions d'accompagnement professionnel qui leur sont proposées.

La qualité d'accueil est au centre de la dynamique d'équipe de la crèche. Par son organisation, son fonctionnement et ses outils de communication, la structure souhaite :

- proposer un mode d'accueil adapté aux besoins organisationnels de la famille
- proposer un mode d'accueil adapté aux besoins de l'enfant
- proposer une écoute active des familles, être disponible et ouvert aux échanges
- être en capacité de retranscrire aux parents le vécu de l'enfant au sein de la structure et d'adapter le contenu des transmissions à chaque famille
- proposer une continuité éducative aux enfants entre le milieu familial et la collectivité
- permettre aux familles d'accéder librement aux espaces de vie de la structure, mais aussi aux activités mises en place

1. Place des familles

La crèche reconnaît les parents comme premiers éducateurs de leurs enfants et leur accorde en ce sens une place privilégiée au sein de la structure. La notion de « bientraitance » des familles est poursuivie par l'équipe.

L'accent est mis sur la qualité de l'accueil de la famille et ce, dès son inscription administrative. Les temps d'échanges autour de l'enfant et des pratiques éducatives sont soignés afin d'être en capacité de proposer aux enfants une continuité qui fait sens entre son milieu familial et son milieu d'accueil.

Les croyances de chacun et leurs incidences sur la prise en charge de l'enfant (ex : alimentation) sont respectées dans la mesure où elles ne vont pas à l'encontre des besoins des enfants.

L'équipe pédagogique travaille dans une volonté de transparence à l'égard des familles. Les outils de communications internes à l'équipe et à destination des familles sont donc pensés en ce but. Les supports sont aussi bien écrits que visuels afin de satisfaire le plus grand nombre, mais aussi de pallier à la barrière de la langue lorsqu'elle est présente. De plus, les supports visuels facilitent les échanges parents-enfants sur le vécu des tout-petits au sein de la structure. Un blog sécurisé est mis à disposition des familles. Les parents y trouvent les projets d'activités mis en place ainsi que les photos des enfants.

2. Période d'adaptation

La crèche propose à chaque famille une période dite « d'adaptation ». Dans le respect de son projet éducatif et tout particulièrement de la place des familles et la qualité de l'accueil, elle ne peut répondre à un protocole réglementaire.

La période d'adaptation se doit de répondre aux objectifs suivants :

- permettre aux familles de se familiariser avec les lieux de vie, entrer en relation avec les différents membres de l'équipe, comprendre et questionner le fonctionnement de la structure, apporter à l'équipe les éléments de connaissances en lien avec l'histoire, la personnalité et les souhaits de prise en charge éducative de leur enfant
- permettre à l'équipe de faire connaissance avec une nouvelle famille et un enfant, prendre conscience des objectifs de ce nouvel accueil et de la singularité de cet enfant (rythme de vie, personnalité, etc.), mettre en place les outils et/ou attitudes pédagogiques adaptés à l'accueil de cette famille et de cet enfant

Ainsi, la période d'adaptation diffère pour chaque famille tant dans sa durée, que dans la progression des temps de séparation et d'absence.

Pour autant, nous retrouvons un tronc commun à l'accueil de chaque nouvelle famille :

- entretien avec la responsable de la structure : visite des locaux, échanges autour de l'enfant et de la situation familiale, mise en lien entre le fonctionnement de la crèche et les souhaits/besoins de la famille pour adapter l'accueil
- étude du règlement de fonctionnement
- mise en place des premières réservations au regard des disponibilités de la famille et du projet d'accueil discuté
- gratuité des 2 premières heures d'accueil

Le parent est invité à rester sur une courte période lors des premiers temps d'accueils afin de faciliter la séparation.

3. Accueils quotidiens et transmissions

L'arrivée et le départ de chaque enfant sont propices à des moments d'échanges privilégiés avec les familles. Ces accueils poursuivent 2 grands objectifs :

- permettre la continuité de l'accueil entre les 2 milieux de vie de l'enfant
- favoriser et entretenir une relation de confiance et de coéducation entre l'équipe éducative et la famille

Ces temps sont donc priorisés par l'équipe, reconnus comme une mission essentielle dans la prise en charge d'un enfant. Une professionnelle est donc systématiquement détachée pour ces temps, afin d'être en capacité de proposer à chaque famille un temps d'écoute et de partage privilégiés.

De même, des outils de communication sont utilisés quotidiennement par les membres de l'équipe afin d'avoir la traçabilité des moments de vie de chaque enfant (jeux, repas, sommeil, changes, etc.) et d'être en capacité d'apporter des éléments précis aux familles si elles en expriment le souhait. Le contenu des transmissions est en effet personnalisé pour chaque famille afin que le cadre ne soit pas un frein à la relation.

4. Participation des familles à la vie de la structure

La participation des familles s'organise autour de 4 axes :

- Investissement autour de l'enfant : apport de connaissances concernant l'enfant permettant une continuité éducative entre les deux milieux de vie
- Investissement autour des projets : échanges d'idées, réflexions, prêt de matériel et jeux éducatifs en lien avec la thématique travaillée, partage d'outils et de compétences, participation aux journées thématiques
- Investissement physique : accompagnement aux sorties pédagogiques, participations aux animations festives de la structure, aide à l'encadrement et à la sécurité des groupes lors des sorties demandant un encadrement exceptionnel
- Investissement auprès de l'établissement via le Comité d'usagers

5. Accès aux informations

Le fait de confier son enfant dans l'un des établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) de Thiers Dore et Montagne sous-entend l'acceptation pleine et entière, par les parents, du règlement de fonctionnement et du projet d'établissement.

La Communauté de communes se réserve la possibilité d'apporter des modifications et des mises à jour, en fonction de l'évolution des réglementations, demandées par ses partenaires institutionnels et financiers.

Ces documents sont accessibles aux familles comme suit : Affichage à l'accueil de la crèche, consultation libre sur le blog sécurisé de la crèche, remise en format papier sur demande.

6. Prise en charge de l'enfant malade

Dans la mesure où son état de santé est compatible avec l'accueil en collectivité, chaque enfant porteur d'un handicap, d'une maladie chronique ou aiguë, peut bénéficier d'un accueil au sein de la crèche.

6.1 Rôle du Référent Santé et Accueil Inclusif

L'équipe éducative ne comprenant pas de professionnel issu d'une formation médicale, une référence médicale est ainsi assurée par le pédiatre du centre hospitalier de Thiers, en conformité avec le décret relatif aux établissements d'accueil du jeune enfant.

Le médecin référent a pour missions :

- recevoir les familles dans le cadre des visites médicales d'admission des enfants
- assurer le suivi médical des enfants accueillis (2 permanences mensuelles)
- assurer la formation de l'équipe éducative et la validité des protocoles médicaux
- conseiller, orienter l'équipe et les familles au regard d'une situation médicale
- décider de l'éviction temporaire ou à plus long terme d'un enfant
- décider de la mise en œuvre d'un Protocole d'Accueil Individualisé en concertation avec la famille et la responsable de la structure

6.2 Documents et protocoles médicaux

Le certificat médical d'admission est un document obligatoire dans le dossier d'admission d'un enfant. Il peut être renseigné par le médecin référent de l'enfant, excepté pour les enfants de moins de 4 mois qui doivent obligatoirement être visités par le médecin référent.

Le certificat médical d'admission comprend une autorisation d'hospitalisation, une attestation de la mise à jour des vaccins obligatoires à l'entrée en collectivité, et l'historique médical de l'enfant pouvant induire la mise en place d'un PAI et/ou aider à la prise en charge médicale de l'enfant par les secours.

Une ordonnance médicale est également complétée par le médecin réalisant la visite médicale d'admission afin de permettre à la responsable de la structure d'administrer des antipyrétiques et autres médicaments (crème protectrice et réparatrice pour le change, homéopathie pour douleurs dentaires, coups et chutes) dans un cadre réglementaire fixé par les protocoles médicaux. Ces derniers sont validés et signés par le médecin référent, le gestionnaire et la Direction de la crèche.

Les médicaments peuvent être administrés par l'équipe éducative sous 3 conditions :

- Ordonnance médicale inférieure à 6 mois
- Autorisation parentale de délégation des soins médicaux
- Présence d'une professionnelle ayant accepté la délégation médicale qui relève de sa responsabilité individuelle

6.3 L'enfant atteint d'une maladie aiguë

En référence au tableau des maladies aiguës soumises à éviction obligatoire ou non, l'enfant porteur d'une maladie aiguë pourra être admis au sein de l'établissement. Cependant, au regard de son état général, des possibilités de garde familiale et du degré de contagiosité, le meilleur lieu de garde lui sera proposé/conseillé.

6.4 L'enfant atteint d'une maladie chronique

Au regard de l'affection chronique (fréquence des crises, périodicité de l'administration d'un traitement, etc.), le médecin référent décidera de la nécessité ou non de mettre en place un Protocole d'Accueil Individualisé. Cependant, hormis en cas d'incompatibilité totale avec l'accueil en collectivité, l'affection chronique ne constitue pas un obstacle à l'accueil de l'enfant. Il pourra bénéficier des ateliers d'éveil et de socialisation sans distinction et sans restriction (sauf si mentionné dans le PAI).

6.5 L'enfant porteur de handicap

Dans la mesure où le handicap de l'enfant ne nécessite pas de matériel médical spécifique incompatible avec la structure, l'enfant sera accueilli dans les mêmes conditions que les autres enfants, avec ou sans PAI selon si le handicap est associé avec la prise de traitement médicamenteux ou non.

IV. POSTURES D'ACCUEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT

L'accompagnement pédagogique des enfants est la mise en œuvre concrète, au travers des postures professionnelles et des choix pédagogiques adoptés par l'équipe, des valeurs et projet éducatif poursuivis.

1. Postures professionnelles

Chaque encadrante a une identité professionnelle qui lui est propre, au regard de sa formation, de ses expériences professionnelles et de sa sensibilité et centres d'intérêt. Pour autant, toutes se doivent de recourir à 4 postures communes :

- **L'observation**

C'est un outil de travail important. Observer, c'est porter un regard sur l'enfant, être attentif à ses attitudes, à son évolution, à ses comportements, à ses modes d'expression et ses interactions avec les autres. C'est à partir de ces observations, partagées en équipe, que peuvent être adaptées et affinées les attitudes éducatives afin de répondre au mieux aux besoins de l'enfant. De plus, un regard porté par l'adulte est sécurisant pour l'enfant et lui permet d'exister et d'évoluer avec plus d'aisance. Observer, c'est aussi savoir se retirer et juger qu'une présence trop prégnante peut empêcher les enfants d'investir leur espace de vie comme ils l'entendent.

- **L'écoute**

L'enfant a besoin d'être entendu lorsqu'il veut exprimer de la joie, de la peine ou lorsqu'il éprouve une difficulté et qu'il souhaite l'appui de l'adulte. De plus, le langage est très différent d'un enfant à l'autre. Avant le langage verbal, il communique et s'exprime par le non verbal (mimiques, positions, grimaces...). Le rôle de l'adulte est alors de décoder ce non verbal pour veiller à accompagner au mieux l'enfant.

- **La verbalisation**

Parler à un enfant, c'est le considérer comme un sujet et non comme un objet. La verbalisation contribue à l'instauration de la relation de confiance. En mettant des mots sur les émotions ressenties et exprimées par l'enfant avec son corps (attitudes, pleurs, cris...), l'adulte lui signifie qu'il l'entend, qu'il le comprend et l'invite surtout à être en contact avec lui-même et à entrer dans le monde de la communication.

- **L'attitude**

Savoir être avec l'enfant est central dans la relation à l'enfant qui est sensible à toute forme de communication. L'adulte qui prend soin de lui, en l'absence de ses parents, est un modèle auquel l'enfant peut s'identifier. Ne pas brusquer l'enfant, tant dans la parole que dans les gestes, est un gage de sécurité affective pour l'enfant qui se reconnaîtra dans la relation à l'Autre. Il importe également de ne pas encourager les phénomènes de chouchou ou de bouc émissaire comme par exemple, mettre des étiquettes ou donner des surnoms. Enfin, la discrétion professionnelle, la conscience du travail, la relation à l'enfant, le non jugement sont autant d'attitudes professionnelles respectueuses de l'enfant et de sa famille.

2. Les repas

L'alimentation est un enjeu essentiel. Dans une démarche éducative et respectueuse de la santé de l'enfant et des choix alimentaires des familles, le repas est au cœur des préoccupations quotidiennes de l'équipe. Ainsi, le projet pédagogique retient 4 objectifs majeurs :

▪ Répondre aux besoins nutritionnels

L'alimentation chez le jeune enfant est importante. Elle joue un rôle essentiel dans la croissance, le développement et la santé de l'enfant, d'où l'importance de respecter les besoins nutritionnels de l'enfant. Pour cela, des critères de qualité sont retenus :

- Le respect des besoins en calcium avec une alimentation lactée jusqu'à 6 mois,
- Un équilibre alimentaire dans la composition des repas
- L'adaptation des repas selon l'âge et les capacités de l'enfant (diversification progressive, des textures nouvelles, autonomie ...)
- La qualité des matières premières et des préparations culinaires (proximité de producteurs locaux, cahier des charges, préparation des menus avec le chef cuisinier, définition des repas à thème...)

▪ Favoriser une co-éducation à l'alimentation

L'objectif est de veiller au respect des besoins de chaque enfant tout en laissant au parent sa place de premier éducateur de son enfant :

- Suivre les indications des parents, écouter leur difficultés (quantité et nombre de biberon, diversification, refus de s'alimenter...)
- Respecter les contre-indications médicales et les choix alimentaires (allaitement prolongé, allergies, régime particulier)
- Observations et transmissions des informations concernant les repas (appétit, préférences, passage à la petite cuillère, s'asseoir à table, tenir son verre...)

▪ Penser l'environnement du repas

Le repas est un moment chaleureux de partage, de plaisir, d'éveil et de convivialité pour chaque enfant. C'est pourquoi, la qualité de l'encadrement est aussi importante que la qualité des aliments. Les professionnelles s'engagent à :

- Être disponible pour l'enfant
- Être assis à ses côtés
- Jusqu'à 8 mois, privilégier le nourrissage dans les bras
- Privilégier des tables de 2 à 4 enfants
- S'adapter au temps nécessaire dont l'enfant a besoin pour se nourrir
- Proposer les menus sous forme de plateaux-repas

Il est important de donner un cadre nécessaire à la libre découverte de chacun et à l'apprentissage de l'autonomie (ex : accompagner la découverte tactile de la nourriture et amener l'enfant progressivement à l'utilisation de la cuillère).

Il est important d'avoir un discours positif autour du repas ainsi que sur sa composition et sa présentation. L'affichage des repas sous forme de photos, l'information des enfants sur la composition d'un plat participent à la convivialité des repas.

Le temps des repas est un moment favorable à plusieurs apprentissages :

- la socialisation (notion de partage)
- le respect des pratiques culturelles et alimentaires de chacun
- la motricité fine (mise en main de la petite cuillère, boire au verre ...)
- les règles d'hygiène alimentaire (se laver les mains avant de manger...)
- les règles collectives (attendre son tour, remercier...)
- le langage (apprendre à nommer les aliments...)

L'aménagement de l'espace est primordial : un espace agréable et accueillant pour prendre ses repas, du mobilier et des couverts adaptés aux enfants (ex : cuillère molle pour les petits...).

▪ Encourager l'éducation au goût

Une éducation sensorielle commencée dès la petite enfance constitue les repères d'une alimentation saine. L'enfant a besoin d'être guidé pour diversifier son alimentation. L'éveil sensoriel apprend aux enfants à apprécier des aliments variés, d'éprouver du plaisir en les mangeant. Plus la découverte est précoce, plus son déroulement sera facile.

Pour une éducation alimentaire et gustative dès la petite enfance, plusieurs axes :

- Nommer les plats proposés,
- Prêter attention à la présentation des plats servis,
- Utiliser le Jeu pour l'inciter à goûter, à manger,
- Ne pas forcer l'enfant à manger,
- Servir de petites quantités,
- Ne pas le forcer à finir son assiette (respect de l'appétit)
- Le laisser manger à son rythme,
- Lui permettre d'exprimer ses choix,
- Favoriser l'autonomie, la curiosité,
- Distinguer une demande de nourriture d'une demande d'affection...

En dehors des repas

- Travailler sur l'origine des aliments,
- Atelier des sens avec des aliments,
- Lecture de contes, d'histoires autour des fruits et légumes et autres aliments,
- Atelier cuisine avec les enfants.

3. Sommeil et repos

Le sommeil de l'enfant est au coeur de son développement : L'enfant devrait pouvoir se coucher à n'importe quel moment de la journée, lorsqu'il est fatigué, et se réveiller de lui-même. Il incombe aux professionnels de la crèche de rester attentifs aux signes de fatigue et de le coucher en respectant les rituels et habitudes de la maison : berceuse, lecture, doudou, tétine...

▪ Les chambres

Les lits sont répartis dans quatre dortoirs insonorisés. Dormir en collectivité n'est pas évident pour tous les enfants, aussi il est prévu des coins sommeil à l'écart lorsque cela est nécessaire. Lors du coucher, un membre de l'équipe veille à l'endormissement des enfants.

▪ La sieste

Le coucher est prévu après le déjeuner, sauf pour les plus petits pour lesquels les couchers se font au besoin. Afin que l'enfant trouve un climat sécurisant dans ce moment délicat de la journée où l'absence des parents se ressent plus particulièrement, une attention est accordée aux rites d'endormissement (objet transitionnel, musique...). De plus, chaque enfant dort dans son lit, fait avec un drap housse, une turbulette ou une couverture qui lui est propre. Le besoin de sommeil étant inégal entre les enfants, le lever se fait à la demande.

▪ Les temps calmes

Pendant la journée, l'enfant traverse des phases de « latence » pendant lesquelles il fait lui-même une pause en se reposant sur les coussins ou sur les genoux d'un adulte. Souvent, il est nécessaire d'organiser, à l'aide de chansons ou d'histoires, des retours au calme pour le groupe. Ces petits moments permettent à chacun de se reposer, de s'apaiser et évite la surexcitation, notamment avant les repas.

La mise en place régulière de ces temps calmes sur des moments stratégiques facilitent la qualité du temps de sommeil à venir.

4. Les soins et l'hygiène

Un milieu sain et des soins réguliers sont nécessaires au bon développement de l'enfant.

▪ L'hygiène corporelle

L'hygiène corporelle est importante pour le bien-être de l'enfant. De plus, elle est la première étape de l'éducation à la propreté.

Les couches sont régulièrement changées au cours de la journée et aussi souvent que l'enfant est souillé. Le passage aux toilettes est proposé régulièrement et est satisfait à chaque fois que surviendra un besoin personnel. Avant et après chaque repas le lavage des mains est de rigueur.

Pour l'hygiène des voies nasales et la limitation de la propagation des microbes des « coins mouchoirs » sont prévus dans toutes les salles et des lavages de nez sont pratiqués au moins deux fois dans la journée.

▪ L'apprentissage de la propreté

Les enfants choisissent selon leur préférence le pot ou les toilettes. Le pot est proposé lorsque l'enfant a atteint une maturité physique, psychique et affective. Elle se situe vers 24 mois et en aucun cas avant l'acquisition complète de la marche, c'est-à-dire entre 12 et 15 mois.

La propreté est un apprentissage progressif, mené en commun avec les parents. Il est important que cet apprentissage suive le rythme de chacun (progrès et régression), et soit effectué en douceur, une attitude trop directive pouvant entraîner un blocage.

▪ Hygiène et environnement

- Les locaux, matériels : nettoyage et désinfection quotidienne
- Le linge : circuit de linge propre et de linge sale
- Les jouets : périodiquement désinfectés
- Le personnel : chaussures d'intérieur antidérapantes, tenue de travail, cheveux longs attachés, ongles coupés. Lavage des mains très fréquent
- Les parents et personnes extérieures sont invités à mettre des sur-chaussures à usage unique. Les enfants portent des chaussons ou restent en chaussettes
- Les produits d'entretien sont conformes aux normes exigées pour la collectivité

5. Sécurité physique et affective

Afin de vivre au mieux la transition entre la maison et la crèche, l'enfant a besoin d'être attendu et accompagné par l'équipe. Le « doudou » lorsque l'enfant en possède un l'aidera à mieux vivre la séparation.

L'affection est un des piliers du bon développement, l'enfant en a besoin. Tout au long de la journée, des échanges privilégiés et spontanés se produisent entre les enfants et les adultes. A eux de se rendre disponibles à toute demande d'attention individuelle qui rassure l'enfant (contacts, regards, sourires, les bras, chatouillements...)

Afin de gérer au mieux les conflits et surtout de sécuriser l'enfant, il est nécessaire d'instaurer des limites et des règles simples, et de savoir trouver une attitude constante et confiante au sein de l'équipe. Un cadre structurant sécurise l'enfant. Ce sont les mêmes règles pour tous les enfants mais qu'il convient d'adapter selon la singularité de chacun afin de reconnaître chaque enfant dans son individualité.

Pour permettre à l'enfant de laisser libre cours à ses émotions (peur, joie, chagrin, colère), parfois difficiles à gérer pour le jeune enfant, l'adulte va l'aider à trouver les moyens de les exprimer : lancer des coussins, le serrer contre soi pour le contenir, le laisser pleurer derrière la porte sans intervenir, tout en étant présent pour lui.

PARTIE 2 : PROJET EDUCATIF

L'enfant est un individu à part entière qui va vers son plein développement et la construction de sa personnalité. Chaque enfant est différent dans la mesure où il a sa propre histoire, sa propre éducation et ses propres représentations.

L'enfant est aussi un être social qui a besoin de ses pairs pour se construire, il a besoin d'être confronté à son entourage pour faire lui-même l'expérience de ce qui est différent et nouveau pour lui.

Prendre en compte, dans un contexte collectif, la notion d'individualité, est une double préoccupation. Le travail éducatif est, à la fois, de prendre en compte les besoins de chaque enfant mais aussi de celui du groupe.

I. VALEURS ET OBJECTIFS DU PROJET EDUCATIF

1. Les valeurs éducatives

Si la pluridisciplinarité au sein de l'équipe favorise une qualité d'accueil de l'enfant dans tous les champs de compétences, l'équipe se retrouve malgré tout autour de valeurs éducatives communes dont les maîtres mots sont BIEN-TRAITANCE – RESPECT – PLAISIR :

- Favoriser l'exploration par les sens
- Favoriser l'activité autonome
- Respecter les rythmes de vie
- Respecter la singularité de chaque enfant
- Favoriser la confiance en soi de l'enfant
- Favoriser l'exploration par le corps
- Respecter les rythmes d'apprentissage
- Favoriser la liberté de mouvements
- Favoriser la découverte et l'écoute des émotions
- Adopter une communication bienveillante
- Favoriser les repères et la stabilité
- Transmettre le respect et l'amour de la nature

2. Les axes éducatifs

Ces valeurs éducatives communes sont omniprésentes dans les différents champs éducatifs poursuivis au quotidien au sein de la crèche. Afin de garantir les besoins fondamentaux de l'enfant, et l'accompagner dans la structuration de sa personnalité et du citoyen de demain, les 4 axes éducatifs retenus sont les suivants :

- La sécurité physique et affective de l'enfant

Les espaces de vie garantissent l'intégrité physique des enfants. Ils répondent aux normes en vigueur dans le champ de la petite enfance, et font régulièrement l'objet de contrôles et d'entretiens.

Les repères de lieux, de personnes et de temps sont trois facteurs clés favorisant la sécurité affective des enfants. L'organisation pédagogique doit donc favoriser ces repères au quotidien.

- La croissance et l'autonomie de l'enfant

Les enfants d'aujourd'hui sont les adultes de demain. En tant que co-éducateurs, les professionnels du Multi-Accueil ont par conséquent la co-responsabilité de la bonne croissance et autonomisation des enfants qui leur sont confiés.

La qualité du sommeil, de l'alimentation et des propositions d'éveil sont des éléments forts de la prise en charge quotidienne des enfants.

- La socialisation et l'ouverture au monde

La socialisation n'est pas innée, elle est le fruit de rencontres, de partages et de découvertes entre soi et autrui. L'autre peut être plus grand, plus petit, plus âgé, plus jeune, d'une autre culture ou avec des singularités physiques. Il appartient à tous d'amener les enfants à trouver leur place au sein d'une communauté, mais aussi à les inviter à intégrer « l'autre ». L'organisation pédagogique, associée à des projets mettant en valeur le lien social sous toutes ses formes, contribue à une socialisation réussie.

Par ailleurs, leur avenir sera directement lié au monde qui sera le leur, notamment en matière d'environnement. Les sensibiliser très tôt aux pratiques écologiques, leur transmettre le respect de la nature et de notre territoire sont également des principes éducatifs très présents.

- L'épanouissement et le respect de chacun.

Les pratiques de bienveillance et la communication bienveillante sont la base des pratiques professionnelles de l'équipe.

II. ORGANISATION PEDAGOGIQUE

Le projet pédagogique mis en place au sein de la structure est le reflet des valeurs de l'équipe en termes d'éducation, d'accompagnement et de respect de l'enfant en tant que personne. Ils sont les moyens concrets qui permettent de mettre en œuvre le projet éducatif de la structure, et notamment les axes éducatifs majeurs.

6. Organisation horizontale

L'organisation pédagogique est le cadre permettant l'expression du projet éducatif par la possibilité de mises en œuvre qu'elle permet des différents objectifs éducatifs.

Au regard du projet éducatif, l'organisation pédagogique horizontale a été pensée au sein de la crèche.

Les groupes multi âges favorisent le développement général d'un tout petit, car la présence dans un même lieu d'enfants de divers âges multiplie les occasions d'apprentissage. Les avantages pédagogiques qui ont conduit à ce choix sont les suivants :

- Les plus jeunes observent les plus grands et sont portés à les imiter.
- Grâce à leurs interactions, petits et grands développent leurs habiletés sociales (ex. : ils apprennent à s'affirmer, à prendre soin des autres, à partager, etc.).
- La présence d'enfants plus vieux amène les plus petits à améliorer leur façon de parler afin de pouvoir mieux communiquer avec eux.
- Les plus grands apprennent à expliquer des choses ou des jeux aux plus jeunes. C'est une source de fierté pour eux de partager ce qu'ils savent. Les grands renforcent ainsi leurs apprentissages en les expliquant.
- Les plus grands peuvent servir de modèles pour la gestion des émotions. Comme ils comprennent et gèrent un peu mieux leurs émotions, ils peuvent montrer l'exemple aux petits en utilisant des stratégies d'autocontrôle.
- Les plus grands gagnent de la confiance en servant de modèles aux plus petits. Cela les encourage à faire différentes tâches et à prendre des responsabilités en plus de les rendre plus autonomes.
- Au contact des plus jeunes, les enfants plus vieux apprennent à mieux percevoir les besoins des autres et à y être plus sensibles. Ils peuvent ensuite en venir à offrir leur aide plus spontanément.
- Il y a moins de situations propices à la comparaison, car le multi âge met en interaction des enfants qui ont des niveaux de développement différents. Cette absence de comparaison permet aux enfants de reconnaître leurs forces et leurs limites et d'avoir une vision réaliste d'eux-mêmes. Cela contribue à construire leur estime de soi.

- Les enfants établissent des relations à plus long terme, car ils ne changent pas de groupe ni d'éducatrice à la fin de l'année. Cette stabilité leur permet de construire des liens solides avec leur éducatrice et leurs amis.
- Le sentiment de confiance avec l'éducatrice est habituellement fort, car elle connaît très bien les enfants et leurs parents. Tout cela contribue à mettre en place une bonne collaboration entre adultes pour le bien de l'enfant.
- Le multi âges est un atout pour un enfant aux besoins particuliers (ex. : déficience physique, trisomie 21, paralysie cérébrale). Il peut s'amuser avec des enfants plus jeunes ayant les mêmes capacités et champs d'intérêt que lui. Il peut aussi se faire ami avec des plus grands qui aiment prendre soin de lui.

7. Aménagement des espaces

La crèche présente 2 sections multi-âges au sein de ses locaux :

- Un groupe de 8 à 10 enfants maximum
- Un groupe de 12 à 14 enfants maximum

- Les unités de vie :

Chaque groupe dispose au sein de son unité de vie :

- Un espace de soins
- Un espace protégé et évolutif pour les bébés
- Un espace de jeux symboliques
- Un espace de jeux de constructions et véhicules
- Un espace favorisant les ateliers de motricité fine et de graphisme

- Les espaces mutualisés

Trois espaces sont mutualisés au sein des locaux :

- L'espace repas et activités créatives et sensorielles salissantes
- L'espace lecture et activités langagières et sensorielles propres
- Les chambres

Les espaces mutualisés poursuivent plusieurs objectifs :

- Favoriser des achats d'outils pédagogiques de qualité en le mutualisant pour l'ensemble des groupes (matériel snoezelen, albums de littérature jeunesse, matériel de peinture, bacs sensoriels, vidéoprojecteur, etc.)
- Aérer les espaces de vie pour favoriser les déplacements et motricité libre en leur sein
- Permettre l'ouverture sur d'autres espaces
- Permettre des lieux de rencontres, de partages et de socialisations entre les groupes
- Respecter le rythme de sommeil de tous

8. Références

La notion de référence est essentielle dans la recherche de qualité d'accueil et d'accompagnement des enfants et des familles. La référence est repère pour les usagers mais aussi pour l'équipe.

Au sein de la crèche, différents niveaux de références sont observés et mis en place :

- La référence auprès des enfants

Chaque enfant est accueilli au sein de la même unité de vie tout au long de son accueil à la crèche. Il y trouvera ainsi des repères spatiaux importants au développement de son autonomie et de sa confiance en lui, et des repères humains : camarades de vie et professionnelles.

Chaque professionnelle passera au moins 3 ans dans son groupe afin d'assurer à chaque enfant cette référence.

- La référence auprès des familles

Par la stabilité de l'équipe qui accueille son enfant, chaque famille pourra tisser plus facilement une relation de confiance avec les professionnelles tout au long de l'accueil en crèche.

- La référence au sein de l'équipe

Chaque professionnelle est référente d'un axe majeur au sein de son unité de vie :

- Suivi alimentation et diversification alimentaire
- Suivi du développement psychomoteur
- Suivi des propositions d'éveil ludiques et éducatives
- Suivi des projets communs inter-groupes et hors murs

Ces références ciblées permettent d'avoir une connaissance fine et précise des différents points nommés ci-dessous, et ainsi de proposer un accompagnement et cadre d'accueil au plus près des besoins des enfants du groupe. Le respect de la singularité de chacun au sein du groupe sera favorisé, ainsi que la pertinence des propositions éducatives.

III. LES PROJETS PEDAGOGIQUES

1. Journées sans horloge

Entre les contraintes organisationnelles d'équipe et institutionnelles et les souhaits des familles, le rythme naturel de l'enfant est souvent oublié, amené à être progressivement calqué au rythme de la crèche ou des parents. Or, le respect du rythme des enfants et la notion de bientraitance sont des valeurs fortes de l'équipe éducative.

Ainsi, 2 fois par an, la crèche vit sans horloge, sans montre, sans téléphone. Un moment d'exception où l'équipe vit au rythme des enfants, sans contraintes autres que celles de leurs besoins exprimés.

Seul un « maître du temps » garde la notion horaire afin de pouvoir observer et analyser les rythmes naturels de chaque acteur, enfants comme professionnelles. Un retour d'expériences est proposé à l'équipe et aux familles, afin que l'enfant soit remis au centre des organisations des adultes.

2. Ouverture sur l'extérieur et crèche en plein air

- Ouverture sur l'extérieur :

Si la structure d'accueil est souvent le premier lieu d'extériorisation des enfants, il n'est que le commencement de tous les lieux de vie et de découvertes où l'enfant évoluera en grandissant.

C'est donc en douceur, accompagnés par leurs référentes et leurs camarades que les enfants vont explorer le patrimoine local et la nature, découvrir leur environnement et s'étonner devant des curiosités artistiques ou culturelles.

- Crèche en plein air :

Le plein air est une réponse au besoin moteur des enfants entre 0 et 3 ans qui ont un très grand besoin d'espace. Dehors, il y a plus d'opportunité d'aller loin, d'explorer et de faire des découvertes tout en ayant accès au regard

de l'adulte. En ayant cette liberté dans leurs explorations motrices, les enfants développent plus d'assurance dans leur corps et se montrent plus prudents.

Cela enrichit les enfants de mille expériences en les mettant en contact avec la nature, les différentes matières (sable, terre, neige, eau, vent...) et la découverte d'animaux et de végétaux qui peuplent leur environnement.

Les principaux objectifs pédagogiques sont les suivants :

- **Jouer dehors stimule la créativité** : Les enfants doivent faire place à l'imagination pour se divertir. En faisant les choses par eux-mêmes, ils sont libres d'imaginer tout ce qu'ils veulent et tentent de partager leurs créations. En interagissant avec leurs pairs, les enfants peuvent ainsi explorer et découvrir leur propre voie.
- **Jouer dehors stimule les capacités d'apprentissages** : Les enfants établissent leurs propres règles, ils créent des jeux, inventent des missions, et grâce à la nature comprennent certaines limites et redonnent un sens aux ressources.
- **Jouer dehors stimule la concentration** : Brûler le trop plein d'énergie permet de mieux se concentrer sur les activités suivantes. Cela stimule également l'appétit et le sommeil. L'exposition à la lumière du jour entraîne une production de dopamine (l'hormone du bonheur) et de sérotonine qui conduit à des émotions positives et régule les cycles naturels du sommeil. Le corps optimise alors ses facultés, ce qui permet de se sentir bien dans sa peau.

Ainsi, toute l'année, les enfants sont invités à une journée mensuelle de découvertes en milieu forestier, incluant le déjeuner et la sieste. Une toile de tente abrite le sommeil des enfants, isolés ainsi du froid et/ou de l'humidité du sol.

3. Jeux et activités

▪ Le Jeu

Le jeu dit « libre » est la 1^{ère} activité de l'enfant. Il est important dans le développement psycho moteur et psycho affectif de l'enfant. De plus, tout acte de la vie quotidienne est source de jeu : c'est en participant à la vie de la structure avec d'autres enfants et d'autres adultes que l'enfant joue et apprend en même temps.

Le matin est plus propice aux activités organisées par les membres de l'équipe : pas de programmes à l'avance, pas d'obligation pour y participer mais des activités d'éveil adaptées à l'âge et aux besoins de découverte, de manipulation et d'expérimentation des enfants.

Le Jeu passe aussi par un aménagement de l'espace pensé et adapté pour l'enfant pour qu'il se l'approprie et devienne acteur de ce nouvel espace.

▪ Les activités

L'objectif auprès des enfants accueillis est de les aider à trouver leur place au sein du groupe et de les accompagner dans leur développement. Outre les moyens matériels mis à disposition des enfants, nous considérons que le soutien et l'accompagnement affectif sont les éléments moteurs primordiaux qui vont aider l'enfant dans son évolution. Ils nécessitent une grande disponibilité de l'adulte. Cette disponibilité ne peut s'envisager que si l'adulte a une position éloignée de l'activisme.

« Faire pour faire », « faire à la place de » empêchent l'enfant d'être acteur de son développement. Permettre à l'enfant d'expérimenter, de manipuler, de laisser une trace, d'observer ou de ne rien faire, c'est lui laisser la possibilité d'imaginer, de créer et d'exprimer ses désirs.

De plus, l'adulte toujours dans « le faire », ne peut pas prendre le recul nécessaire pour observer et écouter et mettre des mots sur les actions de l'enfant ; des attitudes qui permettent à l'enfant de jouer librement et de faire ses propres découvertes.

Des activités sont proposées au moment opportun. Le choix de l'activité tient compte principalement de l'âge des enfants, du nombre, de leur centre d'intérêt, du moment de la journée, du nombre d'adultes, du matériel disponible.

▪ L'aménagement de l'espace

L'espace intérieur a été pensé pour offrir aux enfants le maximum de possibilités, de déplacements, de jeux et d'activités mais aussi pour leur permettre d'évoluer de façon autonome et sécurisante.

Les grandes baies vitrées de la structure donnent directement sur une terrasse clôturée et sur un verger aménagé dans le prolongement de la terrasse. Aussi, l'extérieur offre diverses activités : vélo, camions, toboggan, course, jardinage ...

4. Le mur des familles

Un mur des familles est un support privilégié pour travailler la diversité et l'implication des familles au sein de la structure. Il est dans le lieu d'accueil par un panneau photos où chaque famille est représentée, le plus souvent par des photos apportées par la famille. Il présente de nombreux avantages, sur divers plans :

- Rendre visible pour tous l'environnement de chaque enfant et de sa famille, ce qui contribue à une meilleure (re)connaissance les un·e·s des autres ;
- Rendre visible et valoriser la diversité des familles fréquentant le lieu d'accueil ;
- Susciter des échanges entre les enfants, les parents et les professionnel·le·s ;
- Conserver une place symbolique aux enfants qui fréquentent le lieu d'accueil de manière plus irrégulière.

IV. PASSERELLES EDUCATIVES

Afin d'apporter de la cohérence entre les différents acteurs qui gravitent autour de l'enfant, en cours de son développement, et afin de répondre aux besoins de découvertes, d'expérimentation et de socialisation du jeune enfant, la crèche s'inscrit dans une démarche d'ouverture vers l'extérieur. Aussi, la structure développe, dans son environnement proche, des partenariats multiples et divers.

1. Projets avec l'accueil de loisirs

L'ALSH d'Arconsat et la crèche organisent régulièrement, dans l'année, des échanges entre des enfants d'âges différents, à l'occasion d'ateliers de motricité, de temps festifs où les plus grands gagnent en confiance en soi et où les plus petits gagnent en autonomie.

2. Projets communs entre les structures petite enfance

Le Relais Petite Enfance et la crèche se retrouvent ponctuellement sur des actions communes telles que l'organisation de la fête des familles, de conférences petite enfance (santé, éducation, prévention), la participation à des spectacles, des ateliers lecture animés par des assistantes maternelles.

Avec la crèche de Thiers, la structure élabore des projets de sortie, en direction des enfants et des familles, telles que des sorties nature. Les deux Multi-Accueils entretiennent également des échanges interprofessionnels, à l'occasion de groupes d'analyse de pratiques professionnelles ou d'ateliers de réflexion partagée.

3. Projets avec les bibliothèques et les écoles

La structure a tissé un réseau lecture avec les bibliothèques de St Rémy sur Durolle, La Monnerie-le-Montel et Chabreloche.

Les objectifs sont d'aller à la rencontre d'autres professionnels, de faire découvrir des espaces et des pratiques culturels et de promouvoir l'intérêt éducatif de la lecture aux tout-petits. Des conteuses de la bibliothèque viennent, à leur tour, au sein de la crèche.

Cette mise en réseau est amenée à se développer dans le cadre de l'engagement de la Communauté de Communes dans le dispositif « Bambin bouquine », de 2021 à 2023.

Des passerelles sont aussi organisées avec les écoles de Celles-sur-Durolle et de la Monnerie-le-Montel. L'objectif est de favoriser la transition entre l'école et la crèche, aussi bien pour les enfants que pour les parents, se familiariser avec les locaux et y découvrir les activités proposées. Les plus grands viennent, à leur tour, lire des histoires aux tout-petits de la crèche.

4. Rencontres avec les maisons de retraite

Dans le but de favoriser les liens inter générationnels, des rencontres sont organisées, à l'occasion d'évènements festifs, à la maison de retraite de La Monnerie-le-Montel et à la Résidence Chandalon à Chabreloche.

L'action de l'ensemble de ces acteurs, autour du jeune enfant, prouve ainsi leur complémentarité, permet d'apprendre à se connaître, d'imaginer de nouvelles actions et de mutualiser les moyens.

PARTIE 3 :

PROJET SOCIAL ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

La notion de développement durable a été introduite en 1987. On peut la définir comme une politique de développement qui permet d'améliorer les conditions de vie de la génération actuelle sans dégrader celles qui lui succéderont. Cela passe par un ensemble de bonnes pratiques qui doivent être respectées à toutes les échelles. En France, c'est la loi Grenelle qui pose les engagements pris en faveur du développement durable. Ces engagements s'axent autour de 3 piliers fondamentaux :

- 1er pilier du développement durable : le pilier social

Le premier pilier du développement durable est social. Globalement, il s'agit de lutter contre les inégalités sociales et, plus globalement, des conséquences sociales du développement des sociétés humaines. Cela passe par un mode de développement qui ne se fait pas aux dépens des autres, mais en collaboration avec eux. Les entreprises s'inscrivant dans une démarche de Responsabilité Sociale s'engagent, par exemple, à limiter l'impact social de leurs activités, à lutter contre l'exclusion et la discrimination et à se soucier du bien-être des employés. La croissance d'un pays doit aussi s'observer sous le prisme du progrès social. Commencer par observer l'indice de développement humain d'un pays plutôt que son produit intérieur brut pour évaluer son niveau de développement fait partie de cette démarche.

- 2ème pilier du développement durable : le pilier économique

Le second pilier du développement durable est l'économie responsable. L'économie doit être circulaire : les richesses produites par une activité doivent être partagées. Le commerce équitable œuvre à un modèle économique ayant un impact plus positif. Cela passe, par exemple, par ne pas exploiter une main d'œuvre sous-payée à l'autre bout du monde et rémunérer au juste prix chaque personne impliquée dans la production. Le développement des coopératives et la notion d'économie du partage sont de grands axes du pilier économique. Le développement durable préconise également le retour à une économie locale plutôt qu'à une économie mondialisée qui tend à creuser les inégalités et à augmenter radicalement la pollution liée à notre consommation.

- 3ème pilier du développement durable : le pilier environnemental

Enfin, le pilier central du développement durable est l'impact environnemental des activités humaines. Le Bilan Carbone de nos habitudes de consommation doit impérativement être réduit sans quoi, selon les rapports du GIEC, nous allons droit à la catastrophe écologique. Réduire notre empreinte carbone passe par un changement de notre mode de vie, mais également une gestion des ressources différente, une réduction des déchets et une valorisation de ceux que l'on produit, une meilleure utilisation des matières premières, et bien d'autres mesures. Globalement, depuis la révolution industrielle, il s'agit de mener des actions de sensibilisation sur les conséquences du développement économique sur le réchauffement climatique. En optant pour des énergies propres et en prenant conscience individuellement des répercussions de nos choix, le développement durable nous offre une dernière chance de préserver notre environnement.

La crèche La Dorlotte, par ses pratiques et choix pédagogiques d'une part, et par son réseau d'autre part, s'inscrit pleinement dans ces 3 dimensions du développement durable.

I. TRAVAIL EN RESEAU AVEC LES ORGANISMES D'INSERTION PROFESSIONNELLE

1. Actipôles et territoire « zéro chômeur »

Dans le cadre de la loi du 29 février 2016 d'expérimentation territoriale visant à résorber le chômage de longue durée et du décret du 27 juillet 2016 relatif à sa mise en œuvre, la ville de Thiers (Puy-de-Dôme) a été retenue en octobre 2016 comme l'un des 10 territoires expérimentaux. Cette expérimentation qui a commencé en 2017 a pour objectif de montrer qu'en partant de la mobilisation et de la volonté d'un territoire, il est possible de proposer à toutes les personnes privées durablement d'emploi qui le souhaitent, un emploi décent et utile et cela sans incidence pour les finances publiques.

Il s'agit de proposer un CDI à temps choisi à toutes les personnes privées durablement d'emploi, notamment les plus éloignées de l'emploi (exhaustivité des offres d'embauche à concurrence des besoins du territoire), et cela sans sélection à l'embauche. Par ailleurs, les activités des Entreprises à But d'Emploi (EBE) doivent correspondre à la fois aux compétences des salariés et aux besoins du territoire en évitant la concurrence avec des activités existantes.

Le 31 mars 2017, la SCIC Actypoles-Thiers, Entreprise à But d'Emploi, a été créée. Par ses activités et orientations sociales et environnementales, la crèche participe au développement de cette initiative de territoire.

2. Couches lavables et Bébés Lutins

En Août 2019, la crèche a fait le choix de la couche lavable « bébés lutins » fabriquées par Actypôles -Thiers comme change principal des enfants accueillis, dans une volonté de :

- Réduire les déchets
- Proposer un change sain et naturel pour les enfants
- Favoriser la création d'emplois pour des chômeurs longues durées (confection des couches + service de ramassage/livraisons + entretien des couches)

3. CAP Emploi

Les Cap emploi pilotés par l'État, l'AGEFIPH, le FIPHP et Pôle emploi ont pour mission d'accompagner vers et dans l'emploi les personnes handicapées et leurs employeurs. Leur expertise permet d'évaluer la situation de handicap et d'identifier les moyens de compensation à mettre en œuvre.

Par l'accueil de stagiaires orientés par CAP Emploi, La Dorlotte contribue aux bilans de compétences et à l'orientation des personnes en situation de handicap.

II. DEVELOPPEMENT DURABLE

Par ses actions concrètes et quotidiennes, la crèche est sensibilisée aux principes fondamentaux du développement durable, et valorise ces pratiques auprès des familles et enfants :

- **Réduction des déchets :**

Les matériels à usages uniques sont strictement limités au sein de la crèche. La règle est l'utilisation de matériel lavable et réutilisable, tels que les couches lavables, les gants de toilettes, serviettes et les lingettes.

- **Valorisation des déchets :**

La crèche est dotée d'un composteur permettant de valoriser les déchets alimentaires liés aux repas des enfants. Ce composteur se veut « partagé », il est accessible à l'ensemble des familles bénéficiant d'un contrat d'accueil à la Dorlotte. Le compost obtenu est distribué à l'ensemble des personnes collaboratrices.

Par ailleurs, l'ensemble des pièces de vie (cuisine, bureau, espace du personnel) est équipé de points de collectes permettant le tri des matières recyclables.

- **Circuits courts et menus :**

Les services de restauration favorisent les circuits courts auprès des agriculteurs locaux. Par ailleurs, les menus végétariens se développent afin de limiter les sources de protéines animales dont l'élevage a un impact

environnemental certain (consommation d'eau et d'énergie, un risque de pollution de l'eau, et une substitution des forêts par des prairies destinées à l'**élevage** du bétail, ou des prairies par des cultures annuelles destinées à l'alimentation animale).

- **Produits d'hygiène :**

Le service entretien de la Communauté de communes qui assure l'hygiène des locaux de la crèche, fait le choix du bio nettoyage avec le vinaigre blanc. 100% naturel, le vinaigre blanc est à la fois biodégradable, antiseptique, dégraissant et anticalcaire.